

intervention

SESSION des 8 et 9 juillet 2009

Michel RAYMOND — au nom du groupe socialiste, écologiste et apparentés

Projet de village Center parcs

**« Monsieur le Président,
Madame la Conseillère Déléguée
Cher(e) s collègues,**

Nous examinons aujourd'hui un dossier majeur pour l'Isère, majeur pour Rhône-Alpes, et, comme tout projet majeur, il suscite des débats et interrogations, que nous devons examiner à l'aune de notre stratégie régionale de développement durable.

Ce projet de Center parcs, dans les Chambarans, s'inscrit dans une lignée : il en existe 17 en Europe, principalement en Europe du nord, et 3 en France : en Normandie, en Sologne et plus récemment dans l'Aisne, tandis qu'un quatrième est en cours de construction en Lorraine et ouvrira ses portes en 2010. Nous pouvons donc analyser ce projet à la lumière de l'expérience, et c'est important.

Ce projet, c'est d'abord un très gros projet d'investissement économique : 387 millions d'euros. Nous n'avons pas tous les jours en Rhône-Alpes des projets privés de cette taille, que ce soit dans le domaine industriel ou des services, et je ne connais pas de territoire qui ne se batte pour de tels investissements, porteurs d'activité économique durable, sans oublier le soutien très fort à l'économie et l'emploi durant la période de construction, d'ici 2013, et ce sera bien venu compte tenu de la situation économique.

Ce projet, c'est ensuite un projet créateur d'emplois, au nombre de 700 emplois directs, auxquels s'ajoutent des emplois induits et des effets indirects sur les activités touristiques du territoire, ce qui permettra d'approcher les 1000 emplois au total. C'est essentiel pour ce secteur en grande difficulté économique où la dernière entreprise industrielle met ses 92 salariés sur le carreau.

Ce projet, c'est aussi un élément moteur pour l'aménagement du territoire de Rhône-Alpes, car notre région doit se préoccuper des secteurs en difficulté. Le territoire des Chambarans, et même bien au-delà, bénéficiera très positivement de la dynamique créée.

Enfin, ce projet, et, étant président de la commission Tourisme et Montagne cela m'intéresse fortement, c'est un projet majeur pour l'économie touristique, et j'ajoute qu'il s'inscrit globalement dans le schéma de développement du tourisme que nous avons approuvé il y a plus d'un an.

Le diagnostic pour ce schéma avait pointé l'insuffisance de gros investissements touristiques structurants : eh bien en voilà un, qui représentera près de 1% de croissance des nuitées en

Rhône-Alpes ; et les clientèles viendront principalement de Rhône-Alpes et des régions limitrophes ; cela correspond à l'objectif du schéma de reconquête des clientèles rhône-alpines et voisines.

C'est un tourisme de court séjour, week-end et milieu de semaine qui s'étale sur les quatre saisons, avec un taux de remplissage moyen de 90% sur l'année, autre objectif du schéma, qui permet d'avoir une nette majorité d'emplois permanents et non simplement des saisonniers.

L'accessibilité de publics en situation de handicap est prévue, encore un objectif du schéma, même si on peut les pousser à aller plus loin en la matière ;

Et ce projet aura un fort effet d'image et d'entraînement pour le tourisme régional. Les bilans des center parcs sont très positifs en la matière, car, contrairement à leur origine, ils s'ouvrent depuis quelques années sur l'extérieur, sur leur territoire, et ce d'autant plus que près d'un client sur deux est déjà venu, et qu'il faut donc renouveler l'offre pour ces clients. Incontestablement, ce sera une locomotive pour le tourisme rhônalpin et ce projet est très souhaitable pour Rhône-Alpes.

La question qui se pose à notre assemblée est : devons-nous, en tant que région Rhône-Alpes, accompagner ce projet, mené par un grand groupe, Pierre et Vacances, comme l'ont fait avant nous d'autres régions, la Picardie pour le Center parcs de l'Aisne et plus récemment la Lorraine pour le projet de la Moselle, et comme l'ont fait également les conseils généraux et collectivités locales concernées ?

Et j'ajoute comme nous le faisons régulièrement pour des projets économiques majeurs.

Il nous est proposé d'intervenir dans le cadre de nos compétences et de nos politiques, à hauteur de 7 millions d'euros, principalement sur la formation et le recrutement des salariés, sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'impact environnemental, mais aussi pour la filière bois et la promotion du tourisme.

Nous devons analyser notre concours dans le cadre de notre stratégie de développement durable, et donc, je le souligne, en examinant les dimensions économique, sociale et environnementale.

Je ne reviens pas sur l'économie, le projet est majeur pour l'économie touristique, et aussi pour la phase de construction avec notamment la dynamisation de la filière bois. Notre collègue Serge Nocodie a souligné le rôle économique exceptionnel que joue en Rhône-Alpes le groupe Pierre et Vacances, ne l'oublions pas.

S'agissant de la dimension sociale, la création d'emplois est un élément très fort, même si, comme l'a évoqué notre collègue, la qualité des emplois est importante. Je souligne que, selon l'expérience, et grâce au taux de remplissage de 90% sur l'année, l'essentiel sont des emplois à durée indéterminée, et la moitié des emplois sont à temps plein.

Au-delà, nous pensons que nous devons pousser le projet dans le sens de l'accessibilité des publics en situation de handicap, et dans l'accessibilité sociale à ce Center parcs, la clientèle étant principalement des familles des classes moyennes et supérieures. L'accès de familles modestes est un enjeu pour notre assemblée, inscrit dans le schéma régional, et l'amendement déposé par notre groupe et le PRG vise à obtenir des engagements des promoteurs du projet.

Ainsi, la dimension sociale du projet sera clairement et fortement positive.

Reste la question environnementale, qui inquiète certains collègues, ainsi que des associations.

S'agissant d'un projet de grande ampleur, sur 200 hectares, avec 1000 cottages et des équipements collectifs, ce questionnement est aussi le nôtre, et c'est normal. Mais ne donnons pas non plus la priorité exclusive à cette dimension environnementale, en oubliant les dimensions économique et sociale.

Un projet de cette taille a nécessairement des impacts non négligeables et il convient de trouver le bon équilibre. La FRAPNA Isère a rencontré le promoteur, l'a saisi de multiples questions, a saisi le commissaire enquêteur de la modification du Schéma directeur et du PLU de Roybon, de même que l'Etat a effectué différentes observations. Il faut aller au bout de ce travail environnemental.

J'observe cependant que le groupe Pierre et Vacances a quelques références positives en Rhône-Alpes, et ailleurs, et une antériorité en la matière : la stratégie des center parcs intègre l'environnement, car c'est aussi son positionnement commercial, même si ce n'est sûrement pas parfait.

A l'intérieur du site, la circulation du personnel et des clients est en mode doux, et un amendement du PC porte sur le renforcement de la venue en transport collectif ; nous y sommes favorables.

Des questions se posent sur la ressource en eau, sur la biodiversité, sur l'intégration paysagère, sur l'énergie et l'impact carbone.

J'observe sur ces points que les Center parcs font l'objet d'une certification ISO 14001 pour le management environnemental, pour l'ensemble des sites depuis 1999, les Center Parcs d'Europe du nord ont également le label « Green Key », clé verte. Les Center parcs, dans ce cadre, ont adopté en 2008 un plan d'action pour l'environnement et la nature : baisse de consommation d'énergie et d'eau, réduction des émissions de carbone, recyclage des déchets, préservation de la flore et de la faune, architecture de qualité et intégration paysagère.

Mais bien sûr, les promesses n'engageant que ceux qui les reçoivent, et même si les Centers parcs existant sont déjà des preuves tangibles, il est important de travailler dans le concret, de demander des contreparties à notre engagement.

En Lorraine, à la demande de la région, des engagements formels ont été pris, aujourd'hui en cours de réalisation : des bilans carbone sont prévus, des constructions de très haute performance énergétique, avec traitement particulier, avec triple paroi, du dôme aquatique en particulier.

Nous vous proposons par l'amendement déposé que nous puissions obtenir des engagements concrets, précis et sûrs dans ces domaines de la part de Pierre et Vacances.

Et pour conclure, je voudrais souligner, en direction de nos collègues qui hésitent ou sont a priori opposés, que nous allons parvenir à un projet qui s'inscrit largement dans le développement durable, créant des emplois, irriguant l'activité de ce territoire, et maîtrisant les impacts environnementaux, autant, et j'espère mieux encore, que nos collègues de Lorraine, qui ont accompagné ce projet à l'unanimité, tous bords confondus, et je rappelle que le conseil général de l'Isère a donné un accord de principe sur le projet de Roybon lui aussi à l'unanimité.

Notre groupe souhaite donc vivement que ce projet voit le jour et l'accompagner, il adoptera ce rapport, car il est essentiel pour l'emploi, et les 700 salariés futurs, dans le respect de l'environnement.

Je vous remercie